



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION (REACH)

**SWISSINNO & inno Piège à Limaces, Appât pour piège à
Limaces**

Validité	EU, CH, NO
Date d'impression	02.01.2013
Date de révision	08.04.2020
versión	V21 FR

01 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit SWISSINNO & inno Piège à Limaces, Appât pour piège à Limaces

Code produit: 1360000, 1361000, 1362000, 1363000, 1364000, 1365000, 1366000, 1367000, 1368000,
1369000, 1370000, 1371000, 1372000, 1373000, 1374000, 1375000, 1376000, 1377000,
1378000, 1379000, 1420000, 2140000, 2141000, 2142000, 2143000, 2144000, 2145000,
2146000, 2147000, 2148000, 2149000, 2150000, 2151000, 2152000, 2153000, 2154000,
2155000, 2156000, 2157000, 2158000, 2159000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Piège à limaces

**1.3 Renseignements concernant le
fournisseur de la fiche de données
de sécurité** SWISSINNO SOLUTIONS AG

Rosenbergstrasse 22
9000 St. Gallen
Switzerland
+41 71 223 40 16
+41 71 223 40 24
quality@swissinno.com

Téléphone

Fax

E-mail

1.4 Numéro d'appel d'urgence France Centre d'Urgences Anti Poison Tel +33 (0)1 40 05 48 48
Suisse Centre Tox Tel 145
Belgique Centre Anti-Poisons +32 70 245 245

02 IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1 Classification de la substance
ou du mélange** La classification correspond à la liste actuels de la EC, et à été complété par des
informations de la littérature spécifique et by des informations de l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage Aucun

conformément au règlement (EC 1272/2008) (CPL):

Mention d'avertissement -

Mentions de danger -

Conseils de prudence pertinents -

2.3 Autres dangers Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO & inno Piège à Limaces, Appât pour piège à
Limaces

03 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Description	No. CAS	No. CE	Classificatio	Concentration
Cognac 38% food grade (ECHA case no. BC-TT030575-10)	non classé	non classé	Aucun	15%-20%

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

04 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer à l'eau avec du savon.
Contact avec la yeux	Rincer avec beaucoup d'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Contient de l'alcool . Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Traitement symptomatique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure spécifique nécessaire

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau, CO2, poudre extinctrice, mousse
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de mesure particulier nécessaire. Utiliser mesures habituel avec des incendie de plastique.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO & inno Piège à Limaces, Appât pour piège à
Limaces

06 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence** Aucun

**6.2 Précautions pour la protection
de l'environnement** Aucun

**6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage** Aucun

6.4 Référence à d'autres sections Aucun

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1 Précautions à prendre pour une
manipulation sans danger** Aucun

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y
compris d'éventuelles
incompatibilités** Conserver au frais et sec et tenir à l'abri du gel.

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)** Lutte contre les limaces à l'extérieure.

08 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle Aucun

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucun

Protection respiratoire Aucun

Protection des mains Aucun

Protection des yeux /du visage Aucun

Protection de la peau Aucun

**Contrôles d'exposition liés à la
protection de l'environnement** Aucun

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Piège dure avec appât alimentaire en liquide
Odeur	Odeur au levain
Seuil olfactif	appât liquide
pH	appât ph 6-7
Point de fusion/point de congélation	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Point d'éclair	non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable
Densité relative	appât: 1.09kg/l
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	inconnu
Température d'auto-inflammabilité	non applicable
Température de décomposition	soluble
Viscosité	inconnu
Propriétés explosives	Aucun
Propriétés comburantes	Aucun

9.2 Autres informations

-



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO & inno Piège à Limaces, Appât pour piège à
Limaces

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.
10.2 Stabilité chimique	Stable aux températures normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	aucun
10.4 Conditions à éviter	Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.
10.5 Matières à éviter	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas de réactions dangereuses connu.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.0 Toxicité aiguë	pas d'infos disponibles
11.1.1 Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non sensibilisant.
11.1.2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non sensibilisant.
11.1.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant.
11.1.4 Mutagénicité sur les cellules germinales	Non sensibilisant.
11.1.5 Cancérogénicité	Non sensibilisant.
11.1.6 Toxicité pour la reproduction	Non sensibilisant.
11.1.9 Danger par aspiration	Non sensibilisant.

Informations générales	La classification toxicologique du mélange est basé sur les résultats de la procédure de calcul selon le règlement CLP. Basé sur l'expérience du fabricant dans l'étiquetage aucun risque au-delà sont attendus.
-------------------------------	--

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations écologiques relatives aux ingrédients

Écotoxicité pas d'infos disponibles

12.1 Toxicité -

12.2 Persistance et dégradabilité pas d'infos disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation pas d'infos disponibles

12.4 Mobilité dans le sol pas d'infos disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB pas d'infos disponibles

12.6 Autres effets nocifs aucun

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Peut être éliminer dans les déchets ménagers.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route. ADR/RID (2008/68/EC) non applicable

Transport par chemin de fer. RID (2008/68/EC) non applicable

Transport par mer. IMDG non applicable

Transport par air. ICAO non applicable

14.1 Numéro ONU aucun

14.2 Nom d'expédition non applicable

14.3 Classe de danger pour le transport Pas de matières dangereuses

14.4 Groupe d'emballage non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation Européenne UE
REACH-Régulation (EG) No. 1907/2006, remplacée par la Régulation (EU) 2015/815
CLP-Régulation (EG) No. 1272/2008, remplacée par la Régulation (EU) 2015/491.
EU Biocide:
Soumis à la Régulation Biocide (EC) No 528/2012 et la Régulation 1062/2014 (3),
Lorsqu'un produit a bénéficié de la dérogation pour les denrées alimentaires et les
aliments pour animaux prévue par L'article 6 du règlement (CE) no 1451/2007, mais n'est
pas couvert par l'exemption pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
visés à l'article 2, paragraphe 5, point a), du règlement (UE) no 528/2012, la les
substances qu'il contient devraient être évaluées dans le programme d'examen pour les
type de produit. Sous réserve des règles nationales, il doit être autorisé à être mis à
disposition sur marché et utilisé jusqu'à la fin de cette évaluation. L'ingrédient actuel a été
notifié comme PT19 à l'ECHA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage

16 AUTRES DONNÉES

Phrases R pertinentes.	non applicable
Mentions de danger	non applicable
Phrases S	aucun
Conseils de prudence pertinents	-
Les conseils relatifs à la formation	pas nécessaire
Les restrictions d'emploi recommandées	Aucun
Les autres informations	-

Les ajouts, les suppressions ou les modifications sont indiquer par * à la droite de la page.